

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2014

PRESENTS : M. Laurent Grandsimon, Mme Annie Sagnes, Monsieur Jérôme Lurie, Mme Marie-Rose Haurine, M. Jean-Bernard Carrère, M. Laurent Cazaux, Mme Agnès Demoury, M. Romain Estrade, M. Jean-Claude Le Borgne, M. Alain Lescoules, Mme Magalie Salis

EXCUSES: Mme Séverine Lauberton-Mauriès
Mme Elisabeth Pourtet (donne procuration à J-C Le Borgne)
Mme Florence Marque (donne procuration à Laurent Cazaux)
M. Hervé Marchand (donne procuration à Laurent Grandsimon)

Le compte-rendu de la séance précédente (12 mai) n'a pas été réalisé par les services faute de temps.

Le secrétaire de séance est Monsieur Jérôme LURIE.

1) Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une gendarmerie

Monsieur le maire donne lecture du plan de financement simplifié de la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie.

Il y aura une période délicate, essentiellement en 2015 pour le portage du projet, avant que les gendarmes ne prennent possession des lieux et donc que la commune encaisse le loyer.

Le budget sera donc difficile à boucler en 2015 mais la construction de cette caserne est une décision incontournable à prendre pour maintenir une gendarmerie dans le canton.

Ceci étant dit, monsieur le maire explique que le choix de de la précédente municipalité qui s'est porté sur le cabinet CACHAU de Pau n'est pas remis en cause. La seule différence portera sur les éléments de mission. Monsieur le maire propose de ne retenir la mission EXE que sur les lots techniques.

La maîtrise d'œuvre est ainsi ramenée à la somme de 201 360 € HT avec un taux de rémunération de 9,22 %.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire à signer toutes les pièces du marché avec l'agence CACHAU.

2) Attribution de marchés publics pour différents travaux.

2.1- Entretien de la voirie

Cela concerne la remise en état de la voirie dans la ville ainsi que celle de la piste de l'Estibe. Après appel à concurrence 3 offres ont été reçues. La mieux disante est l'entreprise SBTP pour 45 090 € HT.

Monsieur le maire propose de lui attribuer le marché.

Le conseil municipal l'autorise à l'unanimité à signer toutes les pièces du marché avec SBTP pour un montant de 45 090 € HT.

2.2- avenant n°1 Parking du Bastan

Après consultation des riverains, la décision de construire un mur en béton prise lors du précédent conseil pour des raisons d'économie ne semble pas souhaitable sur un plan esthétique. Cela risquerait de ressembler au mur de Berlin. Il vaut mieux réduire le nombre de chantiers dans la commune mais bien faire ce que l'on décide d'entreprendre.

Les choix, objets de l'avenant proposé sont donc les suivants :

- Mur en pierres et non en béton
- Trottoirs en pierres
- Rigole en aérien pour que l'on voit l'eau couler
- Muret socle pour accueillir la balustrade le long du Bastan.
- Luminaires de style, mais choix dans cette gamme du modèle basique.

L'avenant en plus-value est de 35 060,29 € HT.

Jean-Claude Le Borgne intervient : les lampadaires prévus à l'origine devaient permettre de mieux éclairer le centre du parking ce qui ne sera pas le cas dans la proposition faite.

Annie Sagnes répond qu'elle a fait un autre choix avec certains lampadaires posés sur les murs pour gagner du temps lors du déneigement.

La mise en place de bornes électriques proposée par le SIVU est conservée.

Laurent Cazaux s'interroge sur le coût des moyens de paiement à intégrer dans les bornes. C'est cela qui est onéreux. Jean-Claude Le Borgne précise qu'il faudra aussi tirer une ligne France Télécom.

La borne sera subventionnée par le SDE.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer cet avenant à 13 voix pour et une abstention, celle d'Alain Lescoules.

2.3- Prolongation des délais d'exécution du marché de travaux de l'Office de Tourisme

Monsieur le maire propose, à titre de régularisation, de prolonger les délais d'exécution du marché visé en objet.

En effet, l'ordre de service des différents lots indique une durée du marché de 2 mois. Les travaux auraient dû être terminés le 6/01/2014. En raison du décalage des travaux pour l'installation de la climatisation à l'étage, ceux-ci se termineront le 6/06/2014.

Le conseil municipal décide donc, à l'unanimité, de prolonger la durée d'exécution de 5 mois par rapport à l'ordre de service du 6/11/2013.

3) Attribution de marchés de services

3.1- mission de contrôle technique pour la construction de la caserne de gendarmerie

Monsieur le maire indique qu'un appel à concurrence a été lancé pour la mission visée en objet.

4 offres ont été reçues.

Les critères de sélection étaient les suivants : 70% le montant, 30% la qualité de l'offre (nombre de jours consacrés à la mission, nombre de visites sur site).

Au vu de ces 2 critères, la proposition du bureau d'études DEKRA est la mieux-disante.

Monsieur le maire propose d'attribuer le marché à ce bureau d'études pour la somme de 12 720 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer la convention avec la société DEKRA.

3.2- mission SPS pour la construction de la caserne de gendarmerie de Luz

Monsieur le maire indique qu'un appel à concurrence a été lancé pour la mission visée en objet.

6 offres ont été reçues.

Les critères de sélection étaient les suivants : 70% le montant, 30% la qualité de l'offre (nombre de jours consacrés à la mission, nombre de visites sur site).

Au vu de ces 2 critères, la proposition de JConsultant est la mieux-disante.

Monsieur le maire propose d'attribuer le marché à ce bureau d'études pour la somme de 4 060 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer la convention avec JConsultant.

4) Convention de mise à disposition de Jérôme ETCHEVERRY

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à des difficultés de recrutement, la commune de Luz-Saint-Sauveur a sollicité la mise à disposition de Jérôme ETCHEVERRY,

employé auprès de la Communauté de Communes du Pays Toy afin d'assurer la conduite de la navette thermale durant la saison thermale 2014, à savoir du 13 mai au 31 octobre 2014.

Il est donc nécessaire de passer une convention de mise à disposition de personnel afin de régir les relations, notamment financières, entre la CCPT et la commune de Luz-St-Sauveur.

Monsieur le Maire donne lecture du contenu de la convention de mise à disposition préalablement envoyée.

Jean-Claude Le Borgne demande alors s'il y a eu une opposition à cette mise à disposition au sein de la communauté de communes. Monsieur le maire répond que non.

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser cette mise à disposition.

5) Régie Thermale

5.1- composition du collège des socio-professionnels du conseil d'exploitation.

Monsieur le maire liste les noms des personnes qui se sont portées candidates :

Pierre Lagrange - Camelia Palasset - Germain Marchand - Catti Houle - Sophie Le Balch

Monsieur le maire demande s'il y a d'autres candidats. Il n'y en a pas.

Les personnes sont donc élues à 10 voix pour et 4 abstentions : Alain Lescoules - Jean-Claude Le Borgne (procuration) et Romain Estrade.

5.2- Création d'un poste d'agent thermal pour une durée d'un mois

En raison de l'arrêt maladie d'une personne, monsieur le maire propose de créer un poste de 35h pour le mois de juin, compte tenu de l'affluence constatée aux Thermes.

Cela permettra ainsi d'assurer un emploi de 4 mois à une personne entre les Thermes (juin et septembre) et la piscine (juillet et août) où elle avait accepté le poste de MNS.

Romain Estrade s'interroge sur la pertinence de créer un poste supplémentaire alors qu'un agent thermal déjà en poste mais à temps non complet demande un poste à temps complet.

Jérôme Lurie répond que cela sera réfléchi pour la saison prochaine avec l'objectif de passer les titulaires à 35h et les saisonniers à 30h.

La création de ce poste est décidée à l'unanimité.

5.3- Admission en non-valeur

La trésorerie demande au conseil municipal d'admettre en non-valeur la somme de 154,50 € qui correspond au 1/3 payant d'une cure non réglé.

Laurent Cazaux estime que c'est dommage de perdre cette somme si la personne en question travaille.

Monsieur le maire répond que c'est la Trésorerie qui demande cette admission en non-valeur après avoir effectué en vain les poursuites.

Si la commune ne délibère pas, cette somme restera en impayée dans les comptes de la commune.

L'admission en non-valeur est décidée à l'unanimité.

6) Conventions pour l'attribution d'un concours financiers aux associations

Pour les associations pour lesquelles la subvention versée par la commune excède la somme de 23 000€, il est nécessaire d'élaborer une convention.

Cette convention précise les missions remplies par l'association, le montant de la subvention et les modalités de versement.

Cela concerne :	Jazz-Pyr :	36 700 €
	Fréquence Luz :	20 000 €
	J Club :	34 944 €
	Comité des fêtes :	47 000 €

Le conseil municipal autorise, à 9 voix pour et 5 abstentions monsieur le maire à signer ces conventions.

7) Délégation du conseil municipal au maire pour les travaux de traitement des crues 2012 et 2013

Vu la convention de mandat concernant la réalisation des travaux de reconstruction nécessaires suite aux crues d'octobre 2012 et juin 2013 conclue entre le SIVOM du Pays Toy et la commune de Luz-Saint-Sauveur,

Vu la nécessité pour le SIVOM du Pays Toy d'obtenir l'accord préalable des communes concernées avant notification ;

Considérant que qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le maire des délégations, et notamment dans le cadre de l'opération de reconstruction suite aux crues ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **Décide** que le maire est chargé par délégation du conseil municipal, pour la durée du présent mandat et pour les opérations de reconstruction menées par le SIVOM du Pays Toy dans le cadre de la convention de mandat :

- De prendre toute décision, dans la limite du programme de travaux et de leurs montants approuvés par les services de l'Etat concernant la validation de la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés, sous mandat, par le SIVOM du Pays Toy dans le cadre des travaux de reconstruction suite aux crues ;

- **Précise** que cette délibération est à tout moment révoicable

- **Prendre** acte que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation

8) Questions diverses

8.1- Attaques de l'ours

Le maire informe l'assemblée des nombreuses attaques opérées par l'ours CANELITO sur les brebis en estive à l'Estibe (3 brebis). Jusqu'à présent une brebis était attaquée tous les 15 jours environ. Mais les attaques s'intensifient, 4 brebis sont mortes en quelques jours. Les propriétaires sont Messieurs Lassalle-Carrère, Destrade et Madame Sabine Castagné.

L'ours a pris ses quartiers entre Sia et le cirque du Lys à Cauterets.

Le monde agricole a entrepris des démarches auprès de l'Etat.

Monsieur Romain Estrade intervient pour dire que « l'effarouchement » autorisé l'an dernier est maintenant interdit depuis le succès remporté au tribunal par une association favorable à la réintroduction de l'ours.

Le Parc National expertise les dégâts, les attribue ou non à l'ours et informe les élus.

Depuis la montée des troupeaux dans les zones intermédiaires, on en est donc à 7/8 bêtes tuées.

8.2- Commémoration de la crue du 18 juin 2013

Cette manifestation se tiendra à la maison de la vallée le 18 juin 2014 avec au programme :

- La projection du film réalisé par René Theil
- Le vernissage de 2 expositions photos réalisées par Messieurs Lavantès et Mauvy.
- Une exposition de morceaux de bois flottés
- Une cérémonie d'hommage en souvenir de Monsieur Marcel Martinez est évoquée avec dépôt de gerbe au pont de l'égalité.

Romain Estrade est d'accord si la famille de Monsieur Martinez donne préalablement son aval.

Mais ensuite il exprime son désir de s'arrêter là, il ne veut pas d'un mémorial. Madame Annie Sagnes voit plutôt ça comme un moment de recueillement.

Il est évoqué ensuite le fait que l'on a failli revivre une nouvelle crue de l'Yse le 21 mai.

Lurie Jérôme estime quant à lui que la culture du risque prend naissance dans la mémoire.

Romain Estrade : 2 familles dans cette vallée ont encore la mémoire de la crue de 1937.

Annie Sagnes : Monsieur Mauvy a mis en valeur au travers de ses photos la reconstruction et le travail des entreprises.

8.3- La crue du 21 mai 2014 et les travaux sur l'Yse

Le plan d'urgence mis en place le mercredi 21 mai a bien fonctionné. Les pompiers ont fait des tournées. Une présence sur place a été assurée jusqu'à 7h du matin.

Compte tenu de cet événement du 21 mai, l'Etat a décidé de confier à la commune de Luz plutôt qu'à la compagnie des Coteaux de Gascognes 6 points de reconstruction définitive, ces travaux n'étant pas tous inclus dans l'abaissement des risques. Monsieur le maire précise que l'on se situe toujours dans la mise en œuvre des préconisations de l'étude réalisée par monsieur Kolinski.

Un rendez-vous est pris avec le Directeur Départemental des Territoires pour aborder la partie financière de ces opérations et diminuer autant que possible le reste à charge de la commune.

Alain Lescoules prend la parole pour dire qu'il n'a eu de cesse de manifester auprès de l'Etat l'inquiétude que lui causait le torrent de l'Yse sur lequel presque rien n'avait été fait. Il aura fallu la nouvelle crue du 21 mai pour que l'Etat réagisse. Il n'apprécie pas que Laurent Grandsimon l'aie traité de menteur et lui demande de ne pas fanfaronner. Grandsimon explique qu'une mise en concurrence a été lancée pour choisir un maître d'œuvre avec l'adjonction dans l'équipe d'un hydraulicien et qu'il est inexact de dire que les travaux ont été retardés pour inclure une nouvelle étude sur le bas de l'Yse à la confluence avec le gave.

Le fait de transférer l'accompagnement réalisé par le RTM aux Coteaux de Gascogne a ralenti les choses. Mais le RTM ne pouvait plus suivre.

Monsieur Romain Estrade : revient sur les 6 points d'intervention prioritaires pour les travaux le long de l'Yse. Qu'en est-il du devenir du pont sur la RD921 ?

A-t-on pris contact avec le Président du Conseil Général ?

Laurent Grandsimon : c'est le personnel du conseil général lui-même qui a fait les constats lors de la dernière montée des eaux du 21 mai 2014. Le lit s'est engravé en aval du pont.

Romain Estrade : remarque que 3 élus de l'actuel conseil municipal dont 2 pompiers, résident à Soucastet et qu'à aucun moment la majorité n'a cru bon de les alerter ou de les associer aux actions de prévention du débordement du torrent alors que, de plus, deux d'entre eux avaient vécu la crue de juin 2013.

Laurent Grandsimon : répond qu'une évolution du plan communal de sauvegarde est à l'étude à la lumière du retour d'expérience de juin 2013. Trois réunions auront lieu avec la participation des gendarmes, pompiers, professionnels de santé, SIVU d'électricité. La première se tiendra le 26 juin.

Y a-t-il des élus de l'opposition qui veulent participer à l'organisation de ce plan, et faire figurer leurs noms dans le PCS ? la réponse est oui et les noms suivants sont notés : Romain Estrade, Jean-Bernard Carrère, Jean-Claude Le Borgne souhaitent être associés à l'élaboration du document, Alain Lescoules en cas d'alerte.

Romain Estrade : demande à ce que Monsieur Pascau et Monsieur Artigalet participent à ces réunions.

Laurent Grandsimon : cela a déjà été fait en tant que Président et Vice-Président de l'association des riverains. De plus l'information est diffusée sur facebook.

Jean-Claude Le Borgne : revient sur l'attribution du marché au conseil municipal précédent pour 48 241 € TTC, alors que des travaux vont avoir sur le pont et suggère que l'on se serve du pont de la Sarre pour faciliter la circulation des engins.

Romain Estrade : remarque que la lettre de M. et Mme Carrère n'a pas reçu de réponse et reste pourtant toujours d'actualité.

8.4- *Le financement des travaux*

Alain Lescoules dit que les travaux sont financés à 100%.

Laurent Grandsimon répond qu'il n'a vu aucune prise en charge à 100% sauf sur l'assainissement.

8.5- *La porte de l'église*

L'opposition regrette de ne pas avoir été consultée pour la peinture de la porte de l'église ; peinture qui de surcroît est la même que celle choisie par Bernadette Hourie pour le bandeau de sa façade ; ce qui avait déclenché une polémique dans le quartier.

Monsieur le maire répond que la peinture de la porte de l'église est la peinture d'origine, retrouvée après ponçage de celle-ci.

8.6- *L'impasse dit « Gabin »*

Monsieur Alauzy a demandé aux riverains l'autorisation de passer par là pour faire des travaux sur les rives de l'Yse. L'accord a été donné par les résidents de cet impasse sous réserve que ce passage ne soit que ponctuel, pendant la durée des travaux. A contrario le propriétaire du terrain situé entre le fond de l'impasse et la rive a, lui, donné son accord mais à condition que l'accès devienne définitif.

Une marge de négociation existe cependant entre ces 2 positions si l'urbanisation de ce terrain est peu dense. La crainte des riverains de l'impasse est que cette voie devienne un débouché de la résidence Pyrénées Zénith.

Jean-Claude Le Borgne : l'évacuation du camping les Cascades doit pourtant se faire par le haut par décision de la dernière commission de sécurité.

Monsieur Henri Gabin (dans la salle) : s'il s'agit de la sécurité des biens et des personnes, il est évident qu'il n'y aura aucune opposition des habitants de l'impasse.

8.7- *Vente de la propriété de Madame Flor*

Cette vente va se faire aux enchères et à la bougie.

Monsieur le maire ne pense pas que la commune exercera son droit de préemption. Il n'y a pas d'avis contraire.

Par contre tout le monde s'accorde pour dire sur une suggestion de Monsieur Philippe Leblanc (dans la salle) qu'il faut préempter « le passage flor » pour lequel une convention existait entre le maire et Mme Flor et dans lequel passent aussi les réseaux.

Il est donc décidé de préempter le passage flor, mais ce passage n'est pas identifié sur le plan cadastral et n'a pas de numéro spécifique.

8.8- *Echange de terrain entre la commune et les propriétaires de la maison dite « Sanchez »*

Monsieur le maire souhaite obtenir l'accord préalable du conseil municipal sur le principe de l'échange suivant, sans soule.

Le propriétaire de la maison dite « Sanchez » cèderait à la commune une bande de terrain le long du Bastan, assise d'une future promenade. En échange la commune cèderait une partie du terrain aux propriétaires de la maison « Sanchez » pour leur permettre de reconstruire leur garage en zone bleue (et non rouge comme auparavant).

Le principe de cet échange est acté. La commune réalisera une clôture en régie.

8.9- *La réforme des rythmes scolaires*

Monsieur le maire dit qu'il n'y aura pas de remise en cause de ce qui avait été précédemment élaboré. Tout est à peu près calé avec un détail d'utilisation de salle, à régler.

De 11h à 12h le mercredi, il y aura du soutien scolaire en maternelle.

Les intervenants seront gratuits.

Le coût de la mise en place est évalué de 4 000 à 5 000 €.

Le conseil d'administration du J Club est inquiet pour l'équilibre financier de l'association.

L'étude du transfert à la communauté de communes de la compétence petite enfance sera relancée.

8.10- Aménagements urbains

Annie Sagnes explique qu'elle a réuni les riverains de la rue d'Ossun et que tout le monde est d'accord pour la suppression des bornes côté gauche.

Une réflexion est engagée pour rendre cette rue piétonne le soir, en testant la formule en période estivale.

Il y a déjà eu quatre rencontres avec les riverains des différents espaces de la ville.

8.11- Mise à disposition d'une salle pour l'opposition

Elle informe l'opposition de l'installation d'une armoire fermée à clef dans la salle de réunion à l'office de tourisme.

La clef de la salle est à demander à Bernard Laporte après réservation de celle-ci.

8.12- Points divers

- Agence Légendes : La majorité a procédé à un éclaircissement du contenu du contrat passé avec l'agence légendes pour la communication touristique. Le contrat est prolongé de 4 mois.

- Départ à la retraite du dentiste, Monsieur Maranci. Une demande a été lancée auprès de Pôle emploi pour essayer de trouver un autre dentiste.

Monsieur Jean-Claude Le Borgne dit qu'il y avait un dentiste intéressé.

- Évènement cycliste belge : il faut que tout soit calé pour la fin juin.

Il faut 50 bénévoles. Jazz à Luz est volontaire mais le concours d'autres associations est nécessaire. La pêche est volontaire.

- La fête de la musique : l'association des commerçants veut faire venir des producteurs locaux. Il y aura également 3 à 4 groupes de musique, la confrérie de la garbure et un accordéoniste.

8.13- Don de jardinières

La commune de Barèges fait un don à la commune de Luz de jardinières. Elle en est remerciée.

8.13- Barrière antibruit dans les locaux techniques

Monsieur le maire explique que ces matériaux seront transférés au coco loco pour faire une paroi entre la piscine et la boîte de nuit.

Jean-Claude Le Borgne dit qu'un acousticien avait fait une étude spécifique pour les locaux techniques et conçu un aménagement pour ce bâtiment, non transférable ailleurs. Par ailleurs il y a des plaintes des riverains des ateliers municipaux et il faut bien avoir en mémoire que ces locaux ont été construits récemment, hors zone artisanale, et postérieurement aux maisons des riverains. A Soucastet c'est la commune qui a créé des nuisances et rien n'est fait !

Concernant le coco loco, André Buisan avait fait réaliser une étude acoustique et il avait été convenu avec lui qu'il réalise à ses frais l'isolation acoustique.

Annie Sagnes : il y a d'autres bruits à Soucastet.

Romain Estrade : il y a du bruit à la zone artisanale avec par exemple la menuiserie de Gaves. Mais c'est normal en zone artisanale, ou il existe un règlement qui interdit les habitations sans lieu avec une activité artisanale.

Laurent Grandsimon dit qu'il prendra en compte toutes ces remarques.

8.14- Point financier

Monsieur le maire explique que la commune est dans une situation délicate, et que la surveillance de la trésorerie se fait semaine par semaine. Ce n'est pas un espace confortable et la marge de manœuvre est réduite.

Il faudra faire sans doute des emprunts relais pour faire le joint avec le versement des subventions pour les crues et l'emprunt CDC de la gendarmerie qui ne pourra être versé qu'après obtention du permis de construire.

Romain Estrade : on est élu pour cela, la situation est difficile, ce n'est pas une découverte.

Alain Lescoules : c'est sans doute parce que la situation est difficile que l'actuelle majorité juge bon d'alourdir les dépenses de l'Ardiden de 170 000 € de charges de personnel.

Laurent Grandsimon : les budgets du SIVOM de Luz-Ardiden et de la régie étaient insincères. Il manque 940 000 € pour équilibrer le budget.

Alain Lescoules : un article va être publié pour démentir ces allégations.

Laurent Grandsimon : certains des élus du SIVOM de Luz-Ardiden ont fait fin 2013 un courrier pour dénoncer ces pratiques.

Alain Lescoules : il n'a pas connaissance de ces courriers. Par contre ils ont toujours voté à l'unanimité les comptes administratifs de ces 2 structures.

Romain Estrade : l'évolution de la situation de Luz-Ardiden est inquiétante et c'est pour cela qu'une solution a été recherchée avec Cauterets.

Le débat continue

8.15- Pour finir, Magalie Salis demande pour le prochain conseil municipal de disposer préalablement à la tenue de celui-ci de documents préparatoires sur les points essentiels.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.